



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00594

Numéro SIREN : 820 188 225

Nom ou dénomination : SPORTS STRATEGY PARTNERS (et par abréviation 2S PARTNERS)

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2017 sous le numéro de dépôt 2157

B.V.F.D.

Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés

LEXTER DROIT DES AFFAIRES

L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •

BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02

Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83

e-mail : [bv@bertheasvitrolles.com](mailto:bv@bertheasvitrolles.com) . [www.bertheasvitrolles.com](http://www.bertheasvitrolles.com)

GREFFE TC ST ETIENNE

N° gestion : 168594

le : 27 MAR. 2017

N° dépôt : 2157

Visa du greffier : [Signature]

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIETE SPORTS STRATEGY PERFORMANCE

PAR LA SOCIETE SPORTS STRATEGY PARTNERS

FUSION NORMALE

TRAITE DE FUSION

Cabinet B.V.F.D. Berthéas.Vitrolles.Druenne.Sastre et Associés

**ENTRE LES SOUSSIGNES :****- La société SPORTS STRATEGY PARTNERS,**

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros,

Dont le siège social est Parc des Murons, 6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 820 188 225 RCS SAINT ETIENNE,

Représentée par Monsieur Daniel ORIOL, en sa qualité de Président de la SOCIETE DANIEL ORIOL CONSEILS, dûment autorisé par assemblée générale ordinaire du 23-03-2017,

**Ci-après dénommée "la société absorbante",**  
**D'UNE PART,**

**ET :****- La société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE,**

Société par actions simplifiée au capital de 201 000 euros,

Dont le siège social est 16 Rue Marcellin Girinon, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 820 892 248 RCS SAINT ETIENNE,

Représentée par Monsieur Stéphane TESSIER, dûment autorisé par assemblée générale ordinaire du 23-03-2017,

**Ci-après dénommée "la société absorbée",**  
**D'AUTRE PART,**

**Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte,**  
**il a été exposé ce qui suit :**

**CHAPITRE I : EXPOSE****I - Caractéristiques des sociétés****1/ Société SPORTS STRATEGY PARTNERS**

La société SPORTS STRATEGY PARTNERS est une société par actions simplifiée dont l'objet social est le suivant :

- Le conseil en développement stratégique ;
- Le conseil en patrimoine ;
- Le conseil en général ;

- Toutes prestations de services, conseils et assistance auprès de toutes entreprises, dans les domaines administratif, stratégique, patrimonial et commercial ;
- La réalisation de prestations de service en tout domaine ;
- La prise de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements français ou étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens notamment par voie d'acquisition, ou de souscription, d'apport, ou de fusion ;
- L'acquisition, la souscription de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts d'intérêts, droits ou biens immobiliers ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle et de conseil ;
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte de sociétés moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérées sous forme de commissions, redevances ou autres.

La durée de la Société est de 99 ans, à compter du 10-05-2016.

Le capital social de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS est fixé depuis la création de la société le 09-05-2016 à 300 000 euros, réparti en 300 000 actions de 1 euro de nominal chacune, libérées de moitié.

La date de clôture de l'exercice social est fixée au 31 Décembre, et pour la première fois le 31 Décembre 2017.

## **2/ Société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE**

La société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE est une société par actions simplifiée dont l'objet social est le suivant :

- Le conseil en développement stratégique ;
- Le conseil en patrimoine ;
- Le conseil en général ;
- Toutes prestations de services, conseils et assistance auprès de toutes entreprises, dans les domaines administratif, stratégique, patrimonial et commercial ;
- La réalisation de prestations de service en tout domaine ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle et de conseil ;
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte de sociétés moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérées sous forme de commissions, redevances ou autres.

La durée de la Société est de 99 ans, à compter du 13-06-2016 (date de son immatriculation).

Le capital social de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE est fixé depuis la création de la société le 10-06-2016 à 201 000 euros, réparti en 201 000 actions de 1 euro de nominal chacune, libérées partiellement.

↓     )

La date de clôture de l'exercice social est fixée au 31 Décembre, et pour la première fois le 31 Décembre 2017.

3/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS détient une participation de 50,24 % dans le capital de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE.

4/ La société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE ne détient aucune participation dans le capital de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS.

5/ Les sociétés SPORTS STRATEGY PERFORMANCE et SPORTS STRATEGY PARTNERS n'ont aucun dirigeant commun, mais font cependant partie du même Groupe.

La société SPORTS STRATEGY PARTNERS est présidente de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE.

## **II - Motifs et buts de la fusion**

Les sociétés SPORTS STRATEGY PARTNERS et SPORTS STRATEGY PERFORMANCE ayant toutes deux comme activités communes :

« Le conseil en développement stratégique ; toutes prestations de services, conseils et assistance auprès de toutes entreprises, dans les domaines administratif, stratégique, patrimonial et commercial ; la négociation d'opérations commerciales. »

La simplification de la structure juridique du groupe permettra de réduire les coûts inhérents à la gestion administrative, comptable et financière, ces dernières ayant la même activité.

## **III - Comptes servant de base à la fusion**

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base des comptes arrêtés au jour de l'immatriculation de la société, soit le 13-06-2016 (étant précisé que le 1<sup>er</sup> exercice social de chaque société sera arrêté au 31-12-2017).

La situation comptable arrêtée au 31-12-2016 de chacune des sociétés soussignées, figure en annexe à la présente convention, uniquement pour les besoins du commissaire à la fusion.

(Annexe - Situations comptables au 31-12-2016)

## **IV - Méthodes d'évaluation**

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans la situation comptable de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE, arrêtée au 13-06-2016, conformément au règlement CNC 2004-01

Cabinet B.V.F.D. Berthéas.Vitrolles.Druenne.Sastre et Associés

✓ D

(Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10115), car il s'agit d'une fusion normale à l'endroit de sociétés sous contrôle commun.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE  
LE PROJET DE LEUR FUSION**

**CHAPITRE II : Apport-fusion**

**I - Dispositions préalables**

La société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 13-06-2016.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE sera dévolu à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

**II - Apport de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE**

**A) Actif apporté**

	Valeur nette comptable au 13/06/2016	Réévaluation	Valeur réelle
Disponibilités : Banque	201 000 euros (131 500 + 69 500 de libération du capital social à venir)		201 000 euros
<b>Total Actif apporté</b>	<b>201 000 euros</b>		<b>201 000 euros</b>

**B) Passif apporté**

. Dettes fournisseurs et comptes Rattachés		0 euro
<b>Total Passif apporté</b>		<b>0 euro</b>

D  
↙

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS s'élève donc à :

- Total de l'actif .....	201 000 euros
- Total du passif .....	- 0 euros
	=====
<b>Soit un actif net apporté de .....</b>	<b>201 000 euros</b>

III - Détermination du rapport d'échange

Le rapport d'échange est calculé comme suit :

SPORTS STRATEGY PARTNERS (absorbante) :

- 300 000 euros (valeur réelle de la Société) / 300 000 (nombre actions) = 1 €

SPORTS STRATEGY PERFORMANCE (absorbée) :

- 201 000 euros (valeur réelle de la Société) / 201 000 (nombre actions) = 1 €

Absorbée/Absorbante :

1 euro/1 euro = 1 euro

En conséquence, il est convenu de retenir une parité de :

1 action de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS pour 1 action de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS s'élève donc à 201 000 euro.

En rémunération de cet apport net 201 000 actions nouvelles (201 000 X 1) de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SPORTS STRATEGY PARTNERS à titre d'augmentation de son capital de 201 000 euros.

Les 201 000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

#### **V - Prime de fusion**

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports .....	201 000 €
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation Effective de capital .....	201 000 €
	=====
Prime de fusion .....	0 €

#### **VI - Détermination de la rémunération de l'apport-fusion**

##### **1°/ Augmentation de capital**

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE à la société SPORTS STRATEGIE PARTNERS s'élève donc à 201 000 euros.

En fonction du rapport d'échange déterminé ci-dessus, la rémunération de l'apport net constituera en la création de 201 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, par la société SPORTS STRATEGIE PARTNERS à titre d'augmentation de son capital de 201 000 euros.

Les 201 000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

##### **2°/ Détermination du montant de la réduction du capital social**

Après l'augmentation de capital de la Société SPORTS STRATEGIE PARTNERS, le nouveau capital social a été porté à la somme de 501 000 € (300 000 € + 201 000 €).

Toutefois, la société SPORTS STRATEGIE PARTNERS ne peut pas détenir ses propres actions. En conséquence, elle doit réduire son capital de 101 000 € (101 000 X 1 €) en raison de l'annulation des 101 000 actions détenues par la SOCIETE SPORTS STRATEGIE PARTNERS à l'issue de l'augmentation de capital.

Le montant définitif du capital social de la Société SPORTS STRATEGIE PARTNERS sera donc de 400 000 euros (501 000 - 101 000).

### **VII - Propriété - Jouissance**

La société SPORTS STRATEGY PARTNERS sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 13-06-2016.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE, depuis le 13-06-2016 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SPORTS STRATEGY PARTNERS.

Les comptes de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par le Président de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

### **CHAPITRE III : Charges et conditions**

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

#### **I - Enoncé des charges et conditions**

A/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du

V

passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE à la date du 13-06-2016, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société SPORTS STRATEGY PARTNERS prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 13-06-2016, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

## **II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :**

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

Cabinet B.V.F.D. Berthéas.Vitrolles.Druenne.Sastre et Associés

✓

D

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société SPORTS STRATEGY PARTNERS sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

**III - Pour ces apports, la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE prend les engagements ci-après :**

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

✓ 9

#### **CHAPITRE IV : Conditions suspensives**

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Libération du capital des sociétés SPORTS STRATEGY PARTNERS et SPORTS STRATEGY PERFORMANCE ;
- Approbation de la fusion par l'assemblée générale des associés de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'assemblée générale des associés de la société absorbée du présent projet de fusion,
- Accord des établissements bancaires ayant consenti un ou plusieurs prêts à la société absorbée, et des créanciers inscrits, si une telle clause figure dans le contrat de prêt.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus le 31-12-2017 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS de la totalité de l'actif et du passif de la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE.

#### **CHAPITRE V : Déclarations générales**

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

Cabinet B.V.F.D. Berthéas.Vitrolles.Druenne.Sastre et Associés

✓

D

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créée le 10-06-2016 ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement tel que cela ressort de l'état relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements. Si une inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

(Annexe - Etat PVPN)

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société SPORTS STRATEGY PERFORMANCE s'oblige à remettre et à livrer à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

### I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

## II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

### A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

### B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 13-06-2016. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 13-06-2016 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société SPORTS STRATEGY PARTNERS s'engage à respecter l'article 210A du Code Général des Impôts et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;
- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- à se substituer à la société absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.

La société absorbante déclare opter pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du Code général des impôts et s'engage à réintégrer dans ses résultats la fraction des subventions d'investissement restant à imposer chez la société absorbée, s'il en existe.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Sont apportés à la valeur nette comptable différente de leur valeur réelle, les biens suivants dont la valeur respective est déterminée comme suit :

**Décomposition des éléments d'actifs apportés :**

<u>ELEMENTS D'ACTIF APPORTE</u>	<u>VALEUR D'ORIGINE</u>	<u>AMORTISSEMENTS OU PROVISION</u>	<u>VALEUR NETTE COMPTABLE</u>	<u>VALEUR REELLE</u>
Fonds de commerce	0 €			
Disponibilités	201 000 €		201 000 €	201 000 €
<b>Total des éléments d'actifs apportés :</b>			<b>201 000 €</b>	<b>201 000 €</b>

**C/ Taxe sur la valeur ajoutée**

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

Les sociétés absorbante et absorbée devront mentionner le montant total hors taxes de la transmission sur la déclaration de TVA (CA 3) souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

**D/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue**

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

## CHAPITRE VII : Dispositions diverses

### I - Formalités

A/ La société SPORTS STRATEGY PARTNERS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

### II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

### III - Remise de titres

Il sera remis à la société SPORTS STRATEGY PARTNERS lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

### IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SPORTS STRATEGY PARTNERS.

### V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile au siège social de la société absorbante, 6 Rue Jacqueline Auriol, Parc des Murons, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON.

## VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

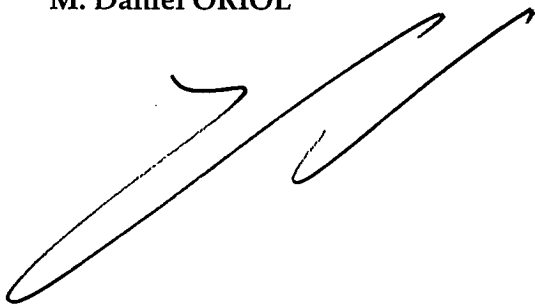
- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

## VII - Affirmation de sincérité

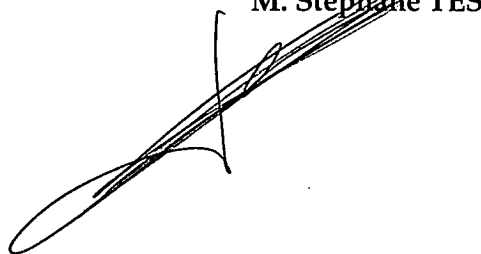
Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à SAINT-ETIENNE (42),  
L'an 2017, le 23 Mars,  
En 4 exemplaires

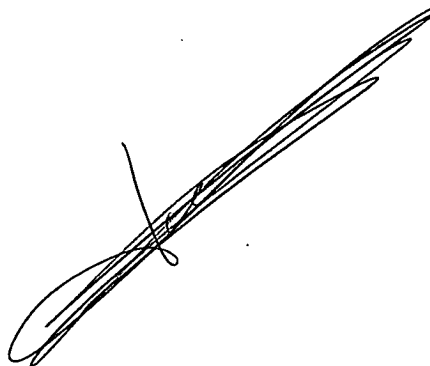
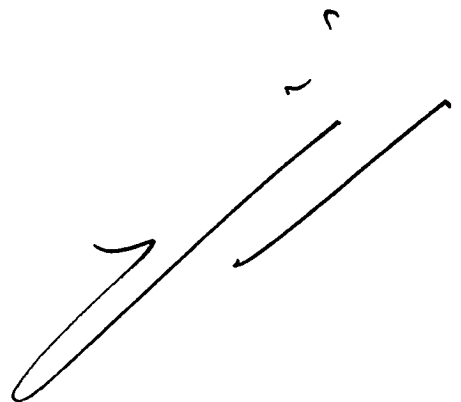
Pour la société  
SPORTS STRATEGY PARTNERS  
M. Daniel ORIOL



Pour la société  
SPORTS STRATEGY PERFORMANCE  
M. Stéphane TESSIER



**Situation comptable SPORTS STRATEGY  
PERFORMANCE au 31-12-2016**

A handwritten signature consisting of several overlapping, fluid strokes, likely representing the name of the signatory.A handwritten signature consisting of several overlapping, fluid strokes, likely representing the name of the signatory.

## BILAN ACTIF

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

ACTIF	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)		du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif Immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>				
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 151		4 151	3,38
. Autres	21 000		21 000	17,11
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	97 583		97 583	79,51
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>122 735</b>		<b>122 735</b>	<b>100,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>122 735</b>		<b>122 735</b>	<b>100,00</b>

## BILAN PASSIF

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

PASSIF	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)	du Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 131 500 )	131 500	107,14
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-20 896</b>	<b>-17,02</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>110 604</b>	<b>90,12</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 130	9,88
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>12 130</b>	<b>9,88</b>
Ecart de conversion passif		
(V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>122 735</b>	<b>100,00</b>

SPORTS STRATEGY PERFORMANCE SAS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 3

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/06/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
--------------------	--------------------------------	-------------	-----------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			20 896				20 896	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			20 896				20 896	N/S
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			-20 896				-20 896	N/S
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>								
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			-20 896				-20 896	N/S

SPORTS STRATEGY PERFORMANCE SAS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 4

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/06/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	20 896		20 896	N/S
<b>RÉSULTAT NET</b>	-20 896		-20 896	N/S
	<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## BILAN ACTIF

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

ACTIF	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)		du Néant			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>						
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 151		4 151	3,38		
445667 TVA déductible 20 %	4 151		4 151	3,38		
. Autres	21 000		21 000	17,11		
455100 C/C 2S Partners	21 000		21 000	17,11		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	97 583		97 583	79,51		
512100 Comptes en monnaie nationale	97 583		97 583	79,51		
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>122 735</b>		<b>122 735</b>	<b>100,00</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						

**BILAN ACTIF**

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

<b>ACTIF</b>	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)	du Néant
--------------	--	-------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>122 735</b>		<b>122 735</b>	100,00		

PASSIF	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)	du Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 131 500 ) <i>101300 Capital souscrit appelé verse</i>	131 500	107,14
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	131 500	107,14
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-20 896</b>	<b>-17,02</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>110 604</b>	<b>90,12</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>401000 Fournisseurs divers</i>	12 130	9,88
Dettes fiscales et sociales	12 130	9,88
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>12 130</b>	<b>9,88</b>
Ecart de conversion passif (V)		

<b>PASSIF</b>	du 01/06/2016 au 31/12/2016 (7 mois)	du Néant	
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	122 735	100,00	

SPORTS STRATEGY PERFORMANCE SAS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 9

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	du 01/06/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
---------------------------	--------------------------------	-------------	-----------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			20 896				20 896	N/S
622600 Honoraires			20 431				20 431	N/S
622700 Frais d'actes et de contentieux			325				325	N/S
627000 Services bancaires et assim.			140				140	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			20 896				20 896	N/S
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			-20 896				-20 896	N/S
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>								
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			-20 896				-20 896	N/S

SPORTS STRATEGY PERFORMANCE SAS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 10

Période du 01/06/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/06/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	20 896		20 896	N/S
<b>RÉSULTAT NET</b>	-20 896 Perte		-20 896	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

**Etat PVPN**

## ETAT D'ENDETTEMENT

## SPORTS STRATEGY PERFORMANCE

820 892 248 R.C.S. SAINT-ETIENNE  
Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE

[Imprimer](#)

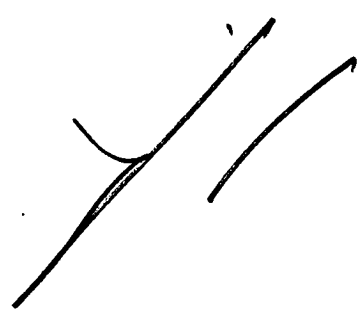
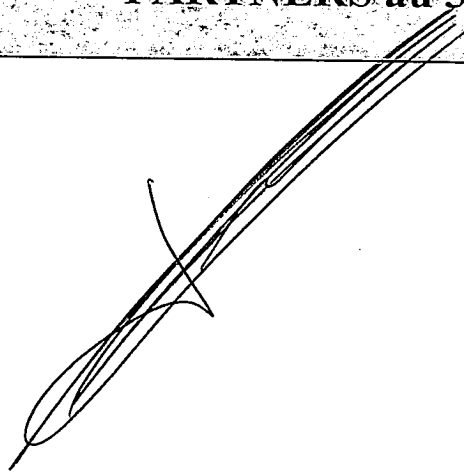
Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

Vous pouvez demander au greffe d'effectuer pour vous la recherche d'un débiteur : choisissez le **report de commande au greffe** et recevez par courrier l'état d'endettement du débiteur.

TYPE D'INSCRIPTION	FICHER À JOUR AU
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	21/03/2017
Privilèges du Trésor Public	21/03/2017
Protêts	21/03/2017
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	21/03/2017
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	21/03/2017
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	21/03/2017
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	21/03/2017
Déclarations de créances	21/03/2017
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	21/03/2017
Publicité de contrats de location	21/03/2017
Publicité de clauses de réserve de propriété	21/03/2017
Gage des stocks	21/03/2017

Warrants	21/03/2017
Prêts et délais	21/03/2017
Biens inaliénables	21/03/2017

**Situation comptable SPORTS STRATEGY  
PARTNERS au 31-12-2016**



ACTIF	du 01/05/2016 au 31/12/2016 (8 mois)		du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif Immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	4 785,00	2,22	4 782,78	2,85
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 200,00	128,33	1 071,67	0,64
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	131 500,00		131 500,00	78,28
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>137 485,00</b>	<b>130,55</b>	<b>137 354,45</b>	<b>81,76</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 306,01		2 306,01	1,37
. Autres	11 800,00		11 800,00	7,02
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 533,02		16 533,02	9,84
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>30 639,03</b>		<b>30 639,03</b>	<b>18,24</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>168 124,03</b>	<b>130,55</b>	<b>167 993,48</b>	<b>100,00</b>

## PASSIF

du 01/05/2016  
au 31/12/2016  
(8 mois)du  
Néant

<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel ( dont versé : 150 000,00 )	150 000,00	89,29	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-16 709,42</b>	<b>-9,94</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>133 290,58</b>	<b>79,34</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	21 000,00	12,50	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 665,33	5,16	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 820,04	1,08	
. Organismes sociaux	3 217,53	1,91	
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>34 702,90</b>	<b>20,66</b>
Ecart de conversion passif			
	(V)		
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>167 993,48</b>	<b>100,00</b>

SAS SPORTS STRATEGY PARTNERS  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 3

Période du 01/05/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 21/03/2017

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/05/2016	du	Variation	%
	au 31/12/2016			

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			8 440,41				8 440	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements			6 275,77				6 275	N/S
Charges sociales			1 862,14				1 862	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			130,55				130	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0,55					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>16 709,42</b>				<b>16 709</b>	N/S
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-16 709,42</b>				<b>-16 709</b>	N/S
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>								
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-16 709,42</b>				<b>-16 709</b>	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/05/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	16 709,42		16 709	N/S
<b>RÉSULTAT NET</b>	-16 709,42 <i>Perte</i>		-16 709	N/S
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

ACTIF	du 01/05/2016 au 31/12/2016 (8 mois)		du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif Immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 785,00	2,22	4 782,78	2,85
20500000 BREVET LOGICIEL SITE	4 785,00		4 785,00	2,85
28050000 amortissement brevet et logici		2,22	-2,22	0,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 200,00	128,33	1 071,67	0,64
21830000 MAT.BUREAU & INFORMAT	1 200,00		1 200,00	0,71
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & IN		128,33	-128,33	-0,07
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	131 500,00		131 500,00	78,28
26100000 TITRES AQUAROLL	81 000,00		81 000,00	48,22
26120000 TITRES 2S PERFORMANCES	50 500,00		50 500,00	30,06
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>137 485,00</b>	<b>130,55</b>	<b>137 354,45</b>	<b>81,76</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 306,01		2 306,01	1,37
44562000 TVA DEDUCT.SIMMO.	957,00		957,00	0,57
44566000 TVA DEDUCT.SIACHATS	258,01		258,01	0,15
44567000 CREDIT TVA	1 091,00		1 091,00	0,65
. Autres	11 800,00		11 800,00	7,02
46700000 DEBITEURS CREDIT.DIV	11 800,00		11 800,00	7,02
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16 533,02		16 533,02	9,84

<b>ACTIF</b>	du 01/05/2016 au 31/12/2016 (8 mois)	du Néant
--------------	--	-------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
51210000 CREDIT AGRICOLE						
Charges constatées d'avance	16 533,02		16 533,02	9,84		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>30 639,03</b>		<b>30 639,03</b>	18,24		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>168 124,03</b>	<b>130,55</b>	<b>167 993,48</b>	100,00		

PASSIF	du 01/05/2016 au 31/12/2016 (8 mois)	du Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 150 000,00 ) 10130000 CAPITAL APPELE VERSE	150 000,00	89,29
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	150 000,00	89,29
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-16 709,42</b>	<b>-9,94</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>133 290,58</b>	<b>79,34</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	21 000,00	12,50
45517000 ASSOCIES CPTÉ COURAN	21 000,00	12,50
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 665,33	5,16
40100000 FOURNISSEURS	8 665,33	5,16
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 820,04	1,08
42100000 PERS.REMUNERATIONS D	1 820,04	1,08
. Organismes sociaux	3 217,53	1,91
43100000 SECURITE SOCIALE	2 585,37	1,54
43720000 CAISSE RETRAITE SALA	587,56	0,35
43780000 AUTRES CAISSES	44,60	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		

PASSIF	du 01/05/2016 au 31/12/2016 (8 mois)	du Néant
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>34 702,90</b>	20,66
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>167 993,48</b>	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/05/2016 au 31/12/2016		du Néant		Variation			

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			8 440,41				8 440	N/S
60612000 FOURN.NON STOCK.(EAU)			42,09				42	N/S
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT			49,92				49	N/S
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATI			105,75				105	N/S
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER			258,06				258	N/S
61550000 ENTRETIEN MATERIEL			650,00				650	N/S
61600000 PRIMES D'ASSURANCES			154,00				154	N/S
62260000 HONORAIRES			1 471,56				1 471	N/S
62270000 FRAIS ACTES & CONTEN			378,50				378	N/S
62310000 ANNONCES ET INSERTIO			2 415,00				2 415	N/S
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			2 439,38				2 439	N/S
62600000 FRAIS POSTAUX & TELE			223,97				223	N/S
62700000 SERVICES BANCAIRES			252,18				252	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements			6 275,77				6 275	N/S
64110000 SALAIRES APPOINT.COM			6 026,27				6 026	N/S
64140000 INDEM.ET AVANTAGES D			249,50				249	N/S
Charges sociales			1 862,14				1 862	N/S
64510000 COTISATIONS A L'URSS			1 226,72				1 226	N/S
64532000 COTIS.RETRAITE(SALAR			608,66				608	N/S
64580000 64580000 PREVOYANCE : compte inconnu 31/10/2016			26,76				26	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			130,55				130	N/S
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCOR			2,22				2	N/S
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPO			128,33				128	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0,55					
65800000 CHARGES DIV.GEST.COUC			0,55					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			16 709,42				16 709	N/S
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			-16 709,42				-16 709	N/S
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	du 01/05/2016 au 31/12/2016	du Néant	Variation	%
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
<b>Total des charges financières (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-16 709,42		-16 709	N/S
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	16 709,42		16 709	N/S
<b>RÉSULTAT NET</b>	-16 709,42		-16 709	N/S
	Perte			
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				